R�duire l'�clairage public la nuit

Afin de limiter nos d�penses �nerg�tiques deux mesures ont �t� prises :

- Extinction totale de l?�clairage public **de minuit 5h du matin sur toute la ville** et de 23h 6h dans la zone d'emploi

(sauf sur l?axe du Tramway et de l?avenue de Savoie pour permettre aux pi�tons et cyclistes d'avoir un axe �clair d'est en ouest et du nord au sud)

- **Baisse de l?intensit 10 % de l'ensemble des luminaires** de la commune contre 85% de luminosit sur les grands axes par le pass (en cours de test)

Le saviez-vous ?

Vot en d�cembre 2020, **le R�glement Local de Publicit (RLP) oblige les publicit�s ou pr-enseignes lumineuses d? �tre teintes entre 23 h et 6 h**, l'exception de celles clair�es par projection ou transparence support�es par le mobilier urbain qui doivent tre teintes de minuit 6 h du matin. Les entreprises ont jusqu?au 1er janvier 2023 pour se mettre en conformit. **Des sanctions seront prises en cas de non-respect de la r�glementation.**

Contrairement aux id�es re�ues, teindre l?�clairage public n?augmente pas les vols de v�hicules et les cambriolages. Les voleurs pr�f�reraient au contraire les endroits clair�s. En absence de lumi�re, ils sont oblig�s de se d�placer avec une lampe torche, ce qui attire l?oeil des forces de s�curit et des riverains. Plusieurs communes limitrophes de V�lizy-Villacoublay, telles que Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas ou Buc, ont d�j mis en place cette mesure.

